

N. Réf. : DSNR 03/0592

**Monsieur le directeur
EDF - CNPE du TRICASTIN
BP n° 9
26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX**

Lyon, le 05 juin 2003

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
CNPE du Tricastin - Site (INB n° 87-88)
Inspection n° 2003-08002
Management de la sûreté

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection renforcée a eu lieu le 28 mai 2003 au CNPE du Tricastin sur le thème du management de la sûreté.

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 28 mai portait sur le management de la sûreté, dans le cadre de la priorité d'inspection nationale pour l'année 2003. Cette inspection a montré que le pilotage de la sûreté était assuré de manière sérieuse, avec une forte dynamique de progrès, sur le CNPE du Tricastin. Le site s'est engagé dans une politique d'amélioration de la rigueur d'exploitation qui est apparue tout à fait positive aux yeux des inspecteurs.

A. Demandes d'actions correctives

Néant

B. Compléments d'information

Néant

C. Observations

Certains domaines du manuel qualité ne sont pas couverts par des audits ou par des vérifications selon la périodicité requise. Ce point, déjà signalé l'an passé, devra faire l'objet d'un effort de la part du CNPE.

Bien que ce courrier ne fasse l'objet d'aucune demande d'action corrective ou de complément d'information, vous voudrez bien me faire part de vos observations concernant l'unique observation dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur et par délégation
l'adjoint au chef de division**

signé

Patrick HEMAR